PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 1er septembre 2026 à 19h30
Salle du conseil, 370 rue du Moulin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AOÛT 2026

5. ADMINISTRATION ET FINANCES
5.1 Approbation des comptes payés et à payer

6. SUIVIS

7. CORRESPONDANCES

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET PARCS)

10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUTS) ET ENVIRONNEMENT

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE
12.1 Demande de location gratuite de la salle communautaire

13. RAPPORT DES COMITÉS
13.1 CPIK
13.2 Comité terrain de jeux
13.3 Comité salle communautaire
13.4 Comité sécurité civile
13.5 Comité Trans-appel

14. MRC DU VSF
14.1 Compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE KINGSBURY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 1er septembre 2026 à 19h30 à la salle du Conseil située au 370, rue du Moulin au Village de Kingsbury. Sont présents les conseillères et conseillers Myriam Baum, Suzanne Bédard, Marisol Charbonneau, Claire Morazain, Marc Saumier et Patrice Bellavance. Est absente la mairesse Amélie Tremblay.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par la conseillère et mairesse suppléante Myriam Baum. Le directeur général et greffier-trésorier, Geoffrey Shayne Packwood, est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, la mairesse ouvre la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-09-001 Il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Patrice Bellavance :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout du point suivants :

12,1 Demande de location gratuite de la salle communautaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4 personnes assistent à la séance.

Les questions adressées au conseil par la citoyenne Martha Hervieux concernaient les causes de la fermeture temporaire de l'accès aux Sentiers de l'Estrie par la passerelle du barrage ainsi que l'affichage annonçant cette fermeture.

Le directeur général et greffier-trésorier a expliqué que la passerelle a été fermée pour des raisons de sécurité et que cela entraîne dans les faits la fermeture des accès aux Sentiers de l'Estrie par Kingsbury. Les citoyens peuvent tout de même accéder aux Sentiers de l'Estrie par l'entrée située dans le parc, mais le passage sur la passerelle du barrage est strictement interdit. Le directeur général et greffier-trésorier explique aussi que les délais pour la réparation de la passerelle sont dus à des problématiques d'approvisionnement.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AOÛT 2026

2026-09-002 Il est proposé par Suzanne Bédard et appuyé par Claire Morazain :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire d'août 2026 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 Approbation des comptes payés et à payer

ATTENDU QUE les comptes payés et à payer ayant été déposés au conseil, tel que présenté dans le tableau suivant :

Comptes payés	
Sous-total des comptes payés	55 259,93 $
Comptes à payer	
Sous-total des comptes à payer	15 401,32 $

ADOPTÉ

2026-09-003 Il est proposé par Marc Saumier et appuyé par Marisol Charbonneau :

QUE soient ratifiés les comptes payés au montant de 55 259,93 $;

ET

QUE soit autorisé le paiement des comptes à payer au montant de 15 401,32 $, le tout tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. SUIVIS

Aucun point à discuter.

7. CORRESPONDANCES

Aucun point à discuter.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point à discuter.

9. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET PARCS)

Aucun point à discuter.

10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

Aucun point à discuter.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun point à discuter.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Demande de location gratuite de la salle communautaire

ATTENDU QUE Julianna Leveillé-Trudel souhaite organiser une activité culturelle gratuite et ouverte à tous dans la salle communautaire de Kingsbury le 1er octobre 2026 ;

ATTENDU QUE Julianne Leveillé-Trudel souhaite obtenir la location de la salle gratuitement ;

2026-09-004 **À CES CAUSES,** il est proposé par Patrice Bellavance et appuyé par Marc Saumier :

QUE la municipalité autorise la location de la salle communautaire sans frais à Julianna Leveillé-Trudel pour son activité culturelle gratuite et ouverte à tous le 1er octobre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. RAPPORT DES COMITÉS

13.1 CPIK

Marc Saumier fait état des récentes décisions prises par la CPIK et informe le conseil des diverses affaires courantes relatives à l'organisme.

13.2 Comité terrain jeux

Aucun point à discuter.

ADOPTÉ

13.3 Comité salle communautaire

Marc Saumier fait état des recommandations faites par le Comité salle communautaire et informe le conseil des projets sur lesquels il œuvre présentement.

13.4 Comité sécurité civile

Aucun point à discuter.

13.5 Comité Trans-appel

Claire Morazain fait état de l'évolution de la situation concernant Trans-appel.

14. MRC du VSF

14.1 Compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires

Amélie Tremblay présente le compte-rendu de la réunion mensuelle de la Table des maires de la MRC du Val-Saint-François.

15. VARIA

Aucun point à discuter.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

0 personne assiste à la séance et aucune question n'est posée.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

2026-09-005 Il est proposé par Suzanne Bédard :

QUE la séance soit levée à 20h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Amélie Tremblay Mairesse	Geoffrey Shayne Packwood Directeur général et greffier-trésorier

Je, Amélie Tremblay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro ___ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142(3) du Code municipal.

Amélie Tremblay
Mairesse

ADOPTÉ